

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'avenir du petit espace arboré situé à l'angle de la rue Vanden Berghe et de la rue du Broeck.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

A l'angle de la rue Gustaaf Vanden Berghe et de la rue du Broeck, en face de la fameuse pâtisserie « Chanson », subsiste un reliquat de ces espaces arborés qui parsemaient jadis le centre historique de la commune. Élément patrimonial autant que naturel, ce petit espace est malheureusement négligé et ses abords sont souvent souillés. Les arbres vénérables qui y sont implantés sont envahis excessivement par le lierre au risque de briser certaines branches et, à terme, de tuer un certain nombre d'arbres. Or, chacun sait, désormais, que la perte des rares grands et anciens arbres qui nous restent, pèsera immanquablement sur la qualité de l'air du quartier comme sur la biodiversité. En parallèle, les riverains ont appris, consternés, que la Commune envisageait de raser cet espace vert pour ajouter un bâtiment dans un quartier déjà fortement densifié.

Le Collège peut-il nous dire s'il compte agir pour entretenir et réhabiliter cet espace vert enclavé, singulièrement concernant les arbres ? Peut-il nous confirmer son ambition d'y construire un nouveau bâtiment ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgend antwoord:

Lors du début de notre mandat, ce lieu était un point noir bien connu en matière de propreté, et des immenses panneaux d'affichages communaux enlaidissaient le paysage. Depuis, nous avons évacué les panneaux d'affichages, réglé presque totalement le problème de propreté et remis une grosse attention sur l'entretien de cet espace vert.

Les arbres qui y sont situés sont effectivement remplis de lierre grimpant. J'avoue m'être aussi inquiété de leur santé il y a quelques années, mais le service communal m'assure que la présence de lierre n'est pas synonyme de mauvaise santé pour l'arbre. Pour résumer, le lierre n'endommage pas les arbres sains, mais peut causer des problèmes s'il est déjà affaibli ou malade. Dans ce dernier cas il est désirable d'abattre les arbres afin de garantir la sécurité des usagers des espaces publics.

Selon nos experts, ces arbres sont en bonne santé malgré le lierre.

Nous n'avons pas l'ambition d'y construire un quelconque bâtiment, et nous réfléchissons à des projets pour fleurir ou embellir les aspects végétaux de cet espace vert.

G. VAN GOISENHOVEN en conclut que les riverains qui s'étaient renseignés auprès de la Commune ont donc mal été renseignés ; c'est regrettable. Leur inquiétude est donc sans objet. Il en est heureux et espère que ce petit lieu de verdure pourra être progressivement valorisé et entretenu régulièrement.